

Modifié le 26/05/25

## Éligibilité Haut-Niveau

Le soutien aux activités sportives de haut-niveau pour les clubs dont l'équipe première évolue dans l'une des trois premières divisions d'un championnat de France amateur (Championnat de niveau national en catégorie senior).

**Les pièces suivantes doivent-être transmises avec les formulaires CERFA complétés :**

- Une copie des statuts déposés en préfecture (si nouvelle demande)
- Une copie du récépissé de déclaration en préfecture
- Un RIB
- Le Procès-Verbal de la dernière assemblée générale
- Les bilans et comptes de résultat des deux derniers exercices clos ainsi que le budget prévisionnel de l'année sportive pour laquelle la subvention est sollicitée
- Un rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par les collectivités territoriales et leurs groupements au titre de la saison sportive précédente
- Un document prévisionnel qui indique l'utilisation prévue des subventions demandées.
- Le dernier rapport d'activité de la saison écoulée
- La lettre adressée au Président de la Métropole Rouen Normandie sollicitant une subvention

## Éligibilité Manifestation

La Métropole Rouen Normandie soutient certaines manifestations sportives qui se déroulent sur le territoire métropolitain. Il s'agit notamment d'évènements d'ampleur nationale ou internationale. Ces interventions répondent directement à la volonté de la Métropole de valoriser et de promouvoir l'image sportive et dynamique du territoire métropolitain.

**Ces manifestations devront répondre aux critères suivants :**

- 
- L'événement sportif se déroule sur le territoire de la Métropole et présente un caractère national ou international ;
  - La manifestation reste accessible à toute la population de l'agglomération ;
  - La communication de la manifestation assure des retombées médiatiques promouvant l'image de la Métropole ;

**Les pièces suivantes doivent-être transmises avec les formulaires CERFA complétés :**

- Un RIB
- Le dernier bilan financier du club
- Le dernier bilan financier de la manifestation
- La lettre adressée au Président de la Métropole Rouen Normandie sollicitant une subvention

Pour le Haut-niveau joindre en plus des bilans financiers et prévisionnels du club, le bilan financier N-1 de l'équipe sénior et prévisionnel de l'équipe sénior (cf budget du projet).

**L'article R113-3 du code du sport prévoit :**

A l'appui de leurs demandes de subventions, les associations sportives ou les sociétés qu'elles constituent doivent fournir les documents suivants :

1. Les bilans et comptes de résultat des deux derniers exercices clos ainsi que le budget prévisionnel de l'année sportive pour laquelle la subvention est sollicitée ;
2. Un rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par les collectivités territoriales et leurs groupements au titre de la saison sportive précédente ;
3. Un document prévisionnel qui indique l'utilisation prévue des subventions demandées.

Les dossiers sont à rendre **UNIQUEMENT PAR MAIL** à l'adresse suivante [patricia.viard@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:patricia.viard@metropole-rouen-normandie.fr) pour le **4 juillet 2025**.

Toute demande incomplète ne sera pas instruite.

Pour toute demande concernant le dossier, vous pouvez joindre Madame Patricia Viard au 02.32.76.44.42

[Consultez la notice pour vous accompagner dans votre demande de subvention](#)

